9940 - Les heures des cinq prières

question

Quelles sont les heures des cinq prières ?
Quelle est la sagesse qui justifie leur répartition sur les heures en question? Quelle est l'heure de nécessité?
Comment calculer la moitié de la nuit?

la réponse favorite

Louange à Allah.

« Allah le Très-Haut a prescrit à Ses serviteurs cinq prières durant le jour et la nuit. De par Sa sagesse, Il a fixé à ces prières des heures précises de sorte à permettre au serviteur d'être en contact permanent avec Allah, le Très-Haut, par le biais de ces prières effectuées durant ces heure-là. Celles-ci sont pour le cœur ce que l'eau est pour l'arbre : elles l'irriguent par intermittence et non pas d'un seul coup pour s'arrêter ensuite.La répartition de ces prières à ces heures repose sur une sagesse qui vise à éviter au serviteur l'ennui et la lourdeur qui résulteraient de leur accomplissement en même temps. Gloire à Allah le Très-Haut le plus Sage des sages ». *Mouqaddimat Rissalate Ahkam Mawaqit As-Salat* par Cheikh Mohammed ibn Outheïmine (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde).

Les horaires des cinq prières :

Les horaires de prières ont été évoquées par le Prophète (Bénédiction et salut d'Allah soient sur lui) en ces termes : « Le temps de la prière d'*Ad-Dhohr* commence à partir du moment où le soleil a entamé son inclinaison (*Az-Zawal*) et quand l'ombre d'un homme devient égale à sa taille, et se prolonge tant que le temps de la prière d'*Al-Asr* n'est pas arrivé. Le temps d'*Al-Asr* durera aussi longtemps que le reflet du soleil sur la terre et les murs ne devienne jaune. Le temps de la prière

d'*Al-Maghreb* dure jusqu'à la disparition du crépuscule. Le temps de la prière d'*Al-Ichaa* s'étend jusqu'au minuit légal (le milieu de la nuit depuis Al-Maghreb jusqu'à As-Sobh). Le temps de la prière d'*As-Sobh* commence dès le début de l'aube et dure tant que le soleil ne s'est pas levé. Quand celui-ci se lève, abstiens-toi de prier, car le soleil se lève entre les deux cornes de satan. » (Rapporté par Muslim : 612).Ce hadith décrit les horaires des cinq prières. Quant à leur fixation en heures, elle varie d'un pays à l'autre. Nous allons examiner chaque horaire à part.

Premièrement : L'horaire du *Dhohr*

Le Prophète (Bénédiction et salut d'Allah soient sur lui) a dit : « L'horaire de la prière du *Dhohr* commence à partir du moment où le soleil a entamé son inclinaison (*Az-Zawal)* et quand l'ombre d'un homme devient égale à sa taille, et se prolonge tant que le temps de la prière d'*Al-Asr* n'est pas arrivé. » Le Prophète (Bénédiction et salut d'Allah soient sur lui) a précisé ainsi le début et la fin de la prière du *Dhohr*.

Quant au temps de début de la prière du *Dhohr :* c'est le temps de début de l'inclinaison du soleil *(Az-Zawal)*, c'est-à-dire quand il quitte le zénith (le milieu du ciel) pour se déplacer vers l'ouest.

Un exemple pratique qui permet de reconnaître le début du temps de la prière du *Dhohr :*

Plantez un pieu fixe à un endroit découvert. Quand le soleil se lève à l'est, l'ombre de ce pieu s'étend vers l'ouest. Et puis, plus le soleil prend de la hauteur, la longueur de l'ombre diminue. Aussi longtemps que cette diminution continuera, le soleil n'a pas entamé son inclinaison. La diminution continuera puis finira par s'arrêter à une limite déterminée. Et puis, l'ombre commencera à s'étendre vers l'est, et toute minime augmentation de l'ombre vers l'est indique le début de l'inclinaison du soleil et donc le début de la prière d'*Ad-Dhohr.*

Pour calculer le temps de l'inclinaison du soleil *(Az-Zawal)* par les heures : c'est la mi-temps entre l'heure du lever du soleil et celle de son coucher.

Si le soleil se lève à 06.00 et se couche à 18.00, le temps d'*Az-Zawal* sera à 12.00. Et s'il se lève à 07.00 et se couche à 19.00, le temps d'*Az-Zawal* sera à 13.00, et ainsi de suite. » Voir *Ach-Charh Al-Moumti'e* (2/96).

La fin du temps du *Dhohr :* c'est lorsque l'ombre d'un homme devient égale à sa taille, après avoir extrait la longueur de l'ombre déjà existante avant l'inclinaison du soleil.

Un exemple pratique qui permet de reconnaître la fin du temps de la prière du *Dhohr :*

Revenons au pieu que nous avons mis en place et supposons qu'il est haut de 1 mètre. Vous remarquerez que l'ombre avant le temps d'Az-*Zawal* diminue progressivement jusqu'à ce qu'elle se trouve à un certain point. (Placez un signe à ce point-là) Ensuite, elle commence à augmenter, c'est le début du temps de la prière du *Dhohr.* Puis l'ombre continue de s'étendre vers l'est jusqu'à ce que la longueur de l'ombre soit égale à la longueur du pieu. Cela veut dire que la longueur de l'ombre sera d'un mètre à partir du point où l'on a placé le signe, quant à l'ombre qui se situe avant le signe elle ne sera pas calculée, ce qui est appelé le retour de l'ombre et à ce moment-là, le temps de la prière du *Dhohr* sera terminé et le temps de la prière d'*Al-Asr* entre immédiatement après.

Deuxièmement : L'horaire d'*Al-Asr :*

Le Prophète (Bénédiction et salut d'Allah soient sur lui) a dit : « L'horaire d'*Al-Asr* durera aussi longtemps que le reflet du soleil sur la terre et les murs ne devienne jaune. »

Nous venons d'apprendre que le temps de la prière d'*Al-Asr* débute dès la fin de celui de la prière du *Dhohr*. C'est-à-dire quand l'ombre de chaque objet a la même longueur que l'objet.S'agissant de la fin du temps d'*Al-Asr*, elle comporte deux temps :1/ Un temps de choix : qui s'étend du début du temps de la prière d'*Al-Asr* jusqu'à ce que le reflet du soleil sur la terre et les murs devienne jaune, compte tenu des propos du Prophète (Bénédiction et salut d'Allah soient sur lui) : « Le temps d'*Al-Asr* durera aussi longtemps que le reflet du soleil sur la terre et les murs ne devienne

jaune. » Sa précision en heure varie selon les saisons.

2/ un temps de nécessité (obligatoire) : qui s'étend depuis que le reflet du soleil sur la terre et les murs devienne jaune jusqu'à son coucher en vertu des propos du Prophète (Bénédiction et salut d'Allah soient sur lui) : « Quiconque a pu effectuer une seule Rak'a de la prière d'*Al-Asr* avant le coucher du soleil aura accompli cette prière en son temps. (Rapporté par Al-Boukhari : 579 et par Muslim : 608).

Que signifie le temps de nécessité ?

La nécessité signifie que si au moment de la prière d'*Al-Asr*, on était pris par un travail indispensable, comme le pansement d'une blessure, et que l'on ne puisse effectuer la prière que difficilement avant que le reflet du soleil sur la terre et les murs ne devienne jaune, et (compte tenu de cela) on ne prie que très-peu de temps avant le coucher du soleil, on aura ainsi prié dans le temps et on n'a commis aucun péché (de retardement de la prière). En effet, ce temps est un temps de nécessité, et par conséquent, si l'on est obligé de retarder la prière, il n'y a aucun mal, pourvu qu'on l'accomplisse avant le coucher du soleil.

Troisièmement : L'horaire d'*Al-Maghreb :*

Le Prophète (Bénédiction et salut d'Allah soient sur lui) a dit : « Le temps de la prière d'*Al-Maghreb* dure jusqu'à la disparition du crépuscule. » C'est-à-dire que le temps d'*Al-Maghreb* entre immédiatement dès la fin de celui d'*Al-Asr,* qui correspond au coucher du soleil, jusqu'à la disparition du crépuscule rouge. La disparition de la rougeur du ciel annonce la fin du temps d'*Al-Maghreb* et l'entrée de celui d'*Al-'Icha*. La fixation de ces temps en heures varie selon les saisons. Quand vous constatez la disparition de la rougeur à l'horizon, cela indique la fin du temps d'*Al-Maghreb*.

Quatrièmement : L'horaire d'*Al-'Icha :*

Le Prophète (Bénédiction et salut d'Allah soient sur lui) a dit : « Le temps de la prière d'*Al-Ichaa*

s’étend jusqu’au minuit légal. » Le temps d’*Al-’Icha* commence dès la fin de celui d’*Al-Maghreb,* c’est-à-dire dès la disparition de la rougeur du ciel et s’étend jusqu’au minuit légal.

Comment établir le minuit légal par le calcul ?

Réponse : Si vous voulez fixer le milieu de la nuit par le calcul, comptez le temps depuis la prière Al-Maghreb (le coucher du soleil) jusqu’à l’entrée de la prière d’Al Fadjr (l’aube). La moitié de ce temps constitue la fin du temps de la prière d’*Al-’Icha* (c’est le minuit légal). A supposer que le soleil se couche à 17.00 et que l’Adhan (appel à la prière) d’*Al-Fadjr* soit lancé à 05.00, le milieu de la nuit est à 23.00. Et à supposer que le soleil se couche à 17.00 et que l’aube commence à 06.00, le milieu de la nuit se situe à 23.30, etc.

Cinquièmement : L’horaire de la prière d’*Al-Fadjr :*

Le Prophète (Bénédiction et salut d'Allah soient sur lui) a dit : « Le temps de la prière d’*As-Sobh* commence dès le début de l’aube et dure tant que le soleil ne s’est pas levé. Quand celui-ci se lève, abstiens-toi de prier, car le soleil se lève entre les deux cornes de satan. »

Le temps de la prière d’*Al-Fadjr* débute dès le commencement de la deuxième partie de l’aube et se termine au lever du soleil. Par deuxième aube on désigne la clarté qui pointe à l’horizon du côté est, clarté qui s’étend du nord au sud. Quant à la première aube, elle précède la deuxième d’une heure approximativement.Des différences existent entre les deux aubes :1/ La première est longitudinale : C’est-à-dire qu’elle s’étend de l’est à l’ouest alors que la deuxième est transversale et s’étend du nord au sud.2/ La première s’obscurcit : C’est-à-dire que sa lumière dure peu de temps puis s’estompe. En revanche, la clarté et la lumière de la deuxième s’intensifie progressivement.

3/ la deuxième aube est au contact avec l’horizon, il n’y a pas de noirceur qui les sépare. Quant à la première aube, elle est séparée de l’horizon par une noirceur. Voir *Ach-Charh Al-Moumti’* (2/107).

Voir à toutes fin utiles les réponses données aux questions (1092), (48998)

Et Allah, le Très-Haut, sait mieux.